

CAS - 51 M
C.G. - EGALITE
FEMMES ET HOMMES

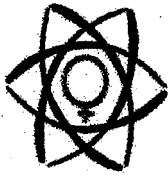


Table de concertation
des groupes de femmes
du Bas-Saint-Laurent

Casier postal 308
Matane (Québec)
G4W 3N2
Tél. : (418) 562-7996
Télec. : (418) 562-8062
Courriel : tablebsl@globetrotter.net

UNE POLITIQUE À LA CONDITION FÉMININE D'ABORD!

Mémoire

**Présenté à la Commission des Affaires sociales du Québec
dans le cadre de la Commission parlementaire sur le
Concept d'égalité et de la politique en condition féminine**

Décembre 2004

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction.....	1
2.	Là où se déroulent nos interventions, quelques données sur la situation des femmes dans le Bas Saint-Laurent.....	1
2.1	Marché du travail et revenus.....	2
2.2	Violence à l'égard des femmes.....	2
2.3	Participation des femmes dans les lieux de pouvoir.....	3
3.	Une politique et des structures à maintenir.....	3
3.1	La Politique en condition féminine : Un avenir à partager.....	3
3.2	Le programme À égalité pour décider.....	5
3.3	L'action des groupes de femmes et leurs alliées dans le Bas-Saint-Laurent.....	7
4.	En conclusion.....	7
4.1	Résumé des recommandations.....	9
Annexes		
	Liste des groupes membres de la Table.....	10
	Bibliographie.....	11

UNE POLITIQUE À LA CONDITION FÉMININE D'ABORD!

1. Introduction

La Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent est composée de 19 groupes membres oeuvrant sur le grand territoire de notre région depuis plusieurs années. Les membres se sont regroupées dans un réseau féministe d'échange, d'appui, d'actions afin d'intervenir dans toute situation qui questionne les intérêts et les droits des femmes. Par leur adhésion et leur implication, les groupes de femmes développent une vision commune de la situation des femmes : approche globale et préventive des conditions de vie des femmes; reconnaissance de l'oppression spécifique des femmes liée à la société patriarcale; identité propre des femmes, indépendamment de leurs rôles de mère et de conjointe; reconnaissance du droit des femmes de choisir par elles-mêmes pour leur corps; identification des difficultés socio-économiques régionales et de leur impact sur la qualité de vie des femmes (isolement, appauvrissement, dépendance à l'égard des programmes gouvernementaux...).

Nous intervenons afin qu'émerge le discours des femmes au niveau de la politique, de la santé, de la main-d'œuvre, de l'économie, de la pauvreté, du développement local et régional et pour que nous puissions vivre dans une société égalitaire et solidaire. L'avis du Conseil du statut de la femme *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes* démontre bien, à l'instar de ce que disent les groupes de femmes, que l'égalité pour toutes les femmes est loin d'être atteinte dans les faits. Il est indéniable que les Québécoises ont fait des avancées, pensons seulement aux premières luttes menées par le Mouvement des femmes du Québec pour que nous ayons le droit de vote. Mais il est également incontestable que le mouvement des femmes, qui doit pouvoir encore compter sur l'État, a encore bien des luttes à mener pour que les femmes atteignent enfin l'égalité.

Comme nous ne pouvons pas, pour le moment, faire une analyse exhaustive de l'avis du Conseil du statut de la femme avec nos membres, phase que nous considérons importante avant de donner un avis éclairé, nous vous présenterons dans ce court mémoire un portrait sommaire de la situation des femmes du Bas-Saint-Laurent démontrant les inégalités toujours existantes dans notre région. Nous traiterons également, de la Politique en condition féminine *Un avenir à partager* et de l'application de l'ADS; du programme *À Égalité pour décider*; et de l'importance des structures qui nous appuient : le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine. Ce sont pour nous, des leviers et des structures indispensables en support dans nos actions : des outils qui commencent seulement à être bien ancrés dans la vision du développement local et régional et partagés avec nos partenaires.

2. Là où se déroulent nos interventions, quelques données sur la situation des femmes dans le Bas Saint-Laurent

Comme vous le savez, la population du Bas-Saint-Laurent progresse dans une région **rurale**. Des facteurs importants nous différencient du monde urbain et les femmes y sont confrontées à une dynamique et à des difficultés spécifiques : l'isolement géographique et social; les transports en commun quasi inexistant; la difficulté d'avoir accès aux services et la dégradation de ces derniers; la difficulté d'accès également à de la formation et à des emplois structurants; le manque d'horaires adaptés de gardiennage pour celles qui ont des enfants ou la garde de parents âgés ou malades; la réalité des emplois précaires; la grande superficie des territoires; la pauvreté; les responsabilités familiales exigeantes liées pour une partie, au vieillissement de notre population et des services de santé inappropriés, et pour l'autre, à des responsabilités familiales encore ancrées dans le mode traditionnel des divisions des tâches.

Nous vivons dans une région « plus âgée » que dans l'ensemble du Québec : 15,6 % de la population y est âgée de 65 ans et plus et 11,1 %, de 55 à 64 ans, comparativement à 13,2% et 10,5% dans l'ensemble du Québec. Certaines MRC se distinguent par leur proportion de 65 ans et plus particulièrement élevée : c'est le cas des Basques (19,8 %), de la Mitis (17 %) et du Kamouraska (16,9 %). Les femmes sont majoritaires dans tous les groupes d'âge à compter de 55 ans. L'exode des jeunes a contribué grandement au déficit démographique de la région.¹

2.1 Marché du travail et revenus

Sur le plan du marché du travail, la région du Bas-Saint-Laurent est une région où nous retrouvons une grande proportion de travailleuses et travailleurs saisonniers, soit 47 % et le taux le plus élevé d'emploi se situe chez les hommes. Les femmes de la région travaillent à temps partiel beaucoup plus que les hommes (30,2 % comparativement à 12,3 %), ce qui influence à la baisse leurs revenus d'emploi. Les taux d'emploi de la main-d'œuvre féminine sont également toujours inférieurs à ceux de la main-d'œuvre masculine. L'écart le plus important se remarque dans la population des 45 ans et plus. Que ce soit pour accomplir un travail à temps partiel ou à temps plein, nous constatons que les femmes gagnent toujours moins que les hommes. Et ce, même dans des emplois similaires.

Comme l'ensemble des Québécoises, les travailleuses de la région sont surtout concentrées dans le secteur des affaires, des finances et de l'administration (22,8 %), ainsi que dans le secteur de la vente et des services (31,4 %). Cependant, leur revenu moyen d'emploi annuel atteignait 19 477 \$, en 2001, soit 3 805\$ de moins que les Québécoises et 8 266\$ de moins que les hommes de la région. De 1996 à 2001, comme de 1991 à 1996, le revenu moyen d'emploi des femmes de la région a augmenté plus lentement que celui des Québécoises si bien que l'écart de revenu entre les Bas-Laurentiennes et les femmes du Québec n'a pas cessé de s'accroître.

2.2 Violence à l'égard des femmes

Selon le ministère de la Sécurité publique, 285 cas de femmes victimes de violence conjugale ont fait l'objet d'un signalement aux policiers, au cours de l'année 2001, soit le plus grand nombre des cinq dernières années. Sur ces 285 cas traités, 27,8% des dossiers ont été classés sans mise en accusation, comparativement à 17,7% au Québec. Les cas d'enlèvement ou séquestration atteignent 3,9 % dans le Bas-Saint-Laurent comparativement à 1,7 % au Québec.

Parmi ces 285 cas, les voies de fait constituent la catégorie d'infractions la plus souvent signalée par les femmes victimes de violence (63,5 %), suivie du harcèlement criminel (14 %) et des menaces (14,7 %). Si dans l'ensemble du Québec, les cas d'enlèvement ou de séquestration comptent pour 1,7 % des infractions subies par les femmes victimes de violence, cette proportion atteint 3,9 % dans le Bas-Saint-Laurent, soit le plus fort taux au Québec.

Au cours de l'année 2002-2003, les trois maisons d'aide et d'hébergement pour les victimes de violence conjugale, soit : L'Autre-Toit du KRTB, La Débrouille et La Gigogne ont accueilli 176 femmes et 137 enfants. Au service téléphonique national *SOS Violence conjugale*, accessible 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, on a enregistré 436 appels d'aide ou d'information en provenance du Bas-Saint-Laurent au cours de la même année.

Les 9 centres de femmes de la région sont très actifs sur le territoire et leur action contribue à contrer la violence faite aux femmes. Ils offrent de l'aide individuelle (écoute, informations,

¹ Note : Toutes les statistiques proviennent de : Conseil du statut de la femme, *Les conditions de vie des femmes dans le Bas-Saint-Laurent*, mise à jour juin 2004, Collection Femmes et développement des régions, juin 2004

accompagnement et support, références) et de groupes (cafés rencontres, groupes d'entraide, cuisines collectives, de très nombreuses formations dont le programme *Antidote*, des activités éducatives variées, des conférences, un bulletin d'information, l'accès à un centre de documentation).

On peut lire dans *Le rapport d'activités des travailleuses*, que le CALACS de Rimouski a réalisé, en 2002-2003, 291 interventions téléphoniques, 198 en face à face, 151 participations dans des groupes de soutien et 7 démarches d'accompagnement sociojudiciaire ou médical. Toujours en 2002-2003, le CALACS a reçu 104 nouvelles demandes d'aide, dont 45 étaient relatives à des incestes et 50 à des agressions sexuelles. Ce sont les femmes âgées de 24 à 45 ans qui consultent majoritairement.

2.3 Participation des femmes dans les lieux de pouvoir

Les femmes occupent une place importante dans l'engagement bénévole au sein des secteurs éducatif, sociosanitaire et culturel. Ainsi, il n'est pas difficile d'observer dans les plus récentes statistiques, que celles-ci se retrouvent en grande proportion dans les institutions du milieu scolaire, des commissions scolaires, (47,5 %) mais déjà beaucoup moins dans les cégeps (39 %) et à l'université (20 %). Elles sont également présentes à l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, (56,3 %) et du Conseil régional de la culture (66,7 %). Par contre, la participation des femmes dans d'autres instances décisionnelles telles le Forum Jeunesse, la Conférence régionale des éluEs, Conseil des partenaires du Marché du travail est beaucoup plus mince.

Au niveau municipal, on ne retrouve que 13,7 % des mairesses, 29,9 % des conseillères et aucune préfète. Cette situation a une incidence directe sur leur présence au sein de la nouvelle Conférence régionale des éluEs, où elles ne sont présentes que dans une proportion de 11%. La participation de 5 femmes au niveau de la société civile ramène le pourcentage général de la représentation des femmes à la CRÉ BSL à 28 %. Cette sous représentation a un impact lourd de conséquence quand nous connaissons le rôle que le gouvernement a dévolu aux CRÉ avec la régionalisation et la décentralisation du pouvoir de décision.

En terminant cette première partie du texte, je nous invite simplement à réfléchir à ce qu'il nous reste à faire : en matière d'équité salariale; de valorisation des emplois et du travail des femmes; de violence faite aux femmes; des besoins spécifiques aux femmes en matière de santé globale, de représentation équitable dans les lieux de pouvoirs; de la diversification professionnelle des filles et des femmes.

3. Une politique et des structures à maintenir

3.1 La Politique en condition féminine : *Un avenir à partager*

Comme nous le disions en début de texte, la Table de concertation des groupes de femmes du Bas Saint-Laurent et les groupes membres, travaillent depuis plusieurs années à améliorer les conditions de vie des femmes de la région et à augmenter leur participation dans les lieux de pouvoir. Toutes nos interventions s'appuient sur des lois, des politiques, des projets mobilisateurs que le gouvernement a instaurés avec des approches spécifiques et transversales. La régionalisation, la décentralisation, la mise en œuvre et la gestion de ces différents programmes et politiques gouvernementaux, exigent beaucoup de temps pour leur instauration et leur application en région. Nous commençons à peine à nous faire entendre et comprendre dans les instances décisionnelles et les lieux d'influence bas-laurentiens et à partager quelques

buts communs par des ententes de collaboration très sommaires. Il nous faut réellement conserver nos outils actuels et ne pas avoir à tout recommencer avec un nouveau vocabulaire.

Nous travaillons depuis 1993, avec la *Politique en matière de condition féminine Un avenir à partager...* et ses 4 orientations : l'autonomie économique des femmes, le respect de leur intégrité physique et psychologique, l'élimination de la violence à leur endroit et la reconnaissance et la valorisation de leur apport à la collectivité. Avec l'ajout de la cinquième orientation en 1997, nous avons pu soutenir la participation des femmes dans les lieux de pouvoir afin de favoriser l'égalité des femmes et des hommes sur le plan du développement local et régional.

Pour assurer la mise en œuvre régionale de cette cinquième orientation, le Secrétariat à la condition féminine signe, en 1997, une entente de collaboration avec le ministère des Régions et le ministère des Affaires municipales et de la Métropole. Cette entente révisée en 2001, attribue la coordination de l'application de la cinquième orientation, en région, au Ministère des régions en collaboration avec le Secrétariat à la condition féminine. Une personne responsable du dossier condition féminine est nommée dans chaque bureau régional du Ministère des régions et des répondantEs en condition féminine dans les autres ministères.

Entre temps, dans le Bas Saint-Laurent, il y a création, à l'automne 2000, d'un Comité CAR/Milieu en condition féminine, sur la base des engagements inscrits, pour chacun des ministères, dans le programme d'action 2000-2003 : *L'égalité pour toutes les Québécoises* de la politique en matière de condition féminine. Un plan d'action est élaboré touchant les dimensions régionales des actions sectorielles incluses dans le programme d'action. Il s'agit pour chacun des partenaires d'identifier des actions, des moyens, des résultats à atteindre dans plusieurs secteurs : -social; - partage du pouvoir; -éducation et la formation; - santé et bien-être; -lutte contre la violence; -reconnaissance et respect des droits; -développement local et régional. Le suivi de ces engagements est effectué par le Comité CAR-Milieu, et force nous est de constater que des actions ont été entreprises dans différents ministères et organismes et certaines avancées ont été réalisées dans plusieurs domaines.

Pour répondre à son mandat de veiller à l'application, en région, de la cinquième orientation en matière de condition féminine, le ministère des Régions en collaboration avec le SCF et le Comité CAR/milieu en condition féminine, invitent les acteurs régionaux en juin 2002, à une formation théorique sur l'analyse différenciée selon les sexes (ADS), et ce, à titre de **projet pilote**. La deuxième partie de ce projet, portant sur les aspects pratiques de l'ADS, devait avoir lieu en janvier 2003, mais n'a jamais eu lieu...Le Comité CAR/milieu en condition féminine prévoyait planifier l'application de l'ADS dans chacune des organisations, une fois la formation terminée... le Comité CAR/milieu ne s'est pas réuni depuis juin 2002...

Après plus de 10 ans de la mise en œuvre de la politique en condition féminine avec la restructuration du ministère des Régions qui est intégrée au ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, avec l'instauration de la nouvelle Conférence régionale des éluEs, on semble constater comme effet, dans notre région, l'évacuation du mandat concernant l'application de la cinquième orientation et de l'ADS dans ces nouvelles instances.

Un bémol de notre part en ce qui concerne l'application de l'ADS. Il est important de prévoir des mécanismes pour s'assurer de ne pas perpétuer les inégalités entre les sexes en faisant une analyse qui utilise les stéréotypes sans les questionner. C'est le problème si, par exemple, après avoir constaté que les proches aidantEs sont à 80 % des femmes dans notre région, on amène des résultats d'enquête montrant que les femmes, étant déjà au foyer, ont plus de temps à consacrer à leurs proches, ou encore, que les femmes ont plus d'habiletés que les hommes pour

aider leurs proches, « c'est dans leur nature ». Ce type d'analyse apparemment neutre donne une espèce de légitimité scientifique (ce sont des résultats d'enquête), de sorte que les rapports de pouvoir qui sont à l'origine des inégalités entre les hommes et les femmes sont occultées. Les inégalités ainsi « constatées » apparaissent souvent comme des données de la nature, c'est-à-dire liées à une « nature féminine » ou masculine, qu'on ne pourrait pas changer puisque c'est fait ainsi.

Il faut privilégier plutôt une mise en lumière de la situation des femmes à partir d'une grille d'analyse socio-historique : c'est l'histoire sociale, incluant les effets de la division et de la hiérarchie induite par le patriarcat qui a fabriqué les conditions de vie différentes des hommes et des femmes, et non pas une supposée nature immuable. L'objectivité, en l'occurrence, c'est tenir compte des rapports de pouvoir entre les sexes dans l'analyse des différences

Ce que nous vous recommandons, en rapport avec la Politique en matière de condition féminine et l'application de la cinquième orientation, c'est :

- *La confirmation rapide de la coordination de l'application de la Politique actuelle en matière de condition féminine et de la cinquième orientation à un ministère en région.*
- *La nomination d'une Ministre d'État à la Condition féminine, supporté par Secrétariat à la condition féminine, avec un portefeuille, et la nomination d'une sous-ministre en titre, afin de voir à la mise en oeuvre de la politique et à toute autres actions qui favoriseraient l'égalité entre les hommes et les femmes au Québec.*
- *La mise en oeuvre d'une Politique globale en condition féminine, avec un programme d'action, un échéancier et des moyens financiers, toujours soutenus par une intervention gouvernementale quant à son application en région. Il va de soi, que nous aimerions être consultées sur cette politique, étant donné l'expertise que nous avons développée en la matière.*
- *L'application de l'ADS dans tous les ministères en région et dans les organisations alliées à qui l'État transfère des responsabilités avec l'octroi de moyens d'application. La présence de répondantes en condition féminine est nécessaire à l'intérieur de toutes ces organisations.*
- *La signification d'attentes claires de la part du gouvernement aux Conférences régionales des éluEs, concernant les principes de l'égalité et de la parité des femmes, qui pourraient s'articuler autour d'une Politique régionale d'égalité et de parité des femmes dans chacune des CRÉ, avec des mécanismes facilitant l'intégration de la politique et des instruments facilitant son application*

3.2 Le programme À égalité pour décider

La Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent et les centres de femmes de la région travaillent activement, depuis plusieurs années, pour promouvoir la prise en compte des intérêts des femmes et leur place dans les instances décisionnelles grâce au programme *À égalité pour décider* et au Programme *Promotion de la femme du Canada*. Les actions se sont intensifiées depuis 5 ans, tant au niveau local que régional.

Parmi les réalisations, on peut noter, entre autres :

Des actions de sensibilisation et d'information sur l'importance pour les femmes de prendre leur place sur les lieux de décisions : des tournées de sensibilisation dans les municipalités, des soirées d'information, auprès des jeunes femmes, des forums sur les femmes et le développement, des témoignages de femmes impliquées politiquement; des bulletins

d'information distribués aux femmes en général ou plus spécifiquement aux femmes qui siègent sur les instances ou impliquées dans leur milieu; des outils de promotion : dépliants, affiches, capsules promotionnelles diffusées à la télévision; un site Web; l'organisation d'un colloque régional *l'Assemblée Décision Elles* qui avait pour but d'élaborer des stratégies nécessaires à la mise en œuvre des priorités locales et régionales discutées lors de journées locales de réflexion, organisées par les centres de femmes, dans chacune des MRC; le cahier *DélibérAction*, cahier de mise en œuvre des priorités identifiées; une tournée des MRC pour présenter le cahier *DélibérAction* et proposer des ententes de collaboration afin d'adopter des mesures concrètes pour accroître la participation des femmes au sein de ces instances; un avis sur la sexualisation précoce des filles et de son impact sur leur santé physique et mentale

Il faut aussi mentionner les outils et les formations produits par la Table de concertation et par les centres de femmes pour soutenir les femmes intéressées à s'impliquer et pour favoriser le maintien en poste de celles déjà engagées sur les instances :

Des formations :

Comment intervenir de façon stratégique?; L'implication citoyenne; La prise de parole publique; Le fonctionnement des structures municipales; Les procédures d'assemblées; Comment réagir aux comportements sexistes ?; Je m'affirme, je m'implique; L'analyse différenciée selon les sexes.

Des outils :

Un cadre de référence pour une politique d'équité en matière de condition féminine ; Des grilles d'analyse féministe d'un plan d'action ou d'un P.A.L.É.E. ; Un dossier *Femmes et pouvoirs municipaux* destiné à nous outiller pour faire valoir les intérêts des femmes au niveau municipal.

Les groupes de femmes ont mis en place également des stratégies plus ciblées comme :

Des banques de candidates, une stratégie qui a été délaissée par la Table de concertation au régional mais qui s'avère efficace au niveau local ; le réseautage des femmes impliquées sur les instances; la demande pour un siège femme sur les conseils d'administration de certaines instances; l'alternance homme-femme dans la représentation ; la mise en place d'une Table sectorielle sur la condition féminine au CLD du Témiscouata.

En 2004-2005, des améliorations sont apportées au programme *À égalité pour décider* et on accueille dorénavant, en plus des projets locaux et régionaux, ceux qui sont soumis par des organismes nationaux et par des communautés autochtones, amérindiennes ou inuites. Ce programme bénéficie d'un mince budget de 1,000,000\$ qui n'a jamais été augmenté et fonctionne par projet.

Dans ce contexte, certains groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent qui recevaient un support financier, après une multitude de démarches supplémentaires auprès de l'État central, ont vu leur projet refusé et ne peuvent ainsi continuer leurs interventions pour encourager l'implication des femmes de leur MRC dans les instances décisionnelles et les soutenir dans leur engagement comme citoyenne.

Ce que nous vous recommandons en rapport avec programme À égalité pour décider, c'est :

- *La reconduction du programme À égalité pour décider sur une base permanente, en tenant compte des régions et de l'étendue des territoires; un accroissement*

significatif des ressources financières, et la possibilité de présenter des projets qui puissent se dérouler sur une période de trois (3) ans.

3.3 L'action des groupes de femmes et leurs alliées dans le Bas-Saint-Laurent

L'action des groupes de femmes demeure un élément important de la progression vers l'égalité et doit être appuyé par le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine. Ces deux organisations sont des alliées essentielles :

Le Secrétariat à la condition féminine ayant comme mission de soutenir le développement et la cohérence des actions et des politiques gouvernementales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et travaillant à l'intérieur de l'appareil gouvernemental pour supporter les ministres et les sous-ministres.

Le Conseil du statut de la femme, organisme autonome par rapport au gouvernement, ayant comme mandat de veiller à la promotion et à la défense du statut et des droits des Québécoises entre autre, en conseillant ou avisant le gouvernement, ou en sensibilisant et informant la population en général.

Nous avons dans notre région un bureau régional du CSF avec une répondante régionale. Elle nous appuie, autant par sa présence lors de nos rencontres; son soutien au développement d'outils; son implication, entre autres, au Comité Femmes et développement (développement local et régional) et au Comité aviseur sur les conditions de vie des femmes (santé); sa réponse aux demandes ponctuelles; ses analyses et vulgarisation des études et statistiques produites par le Conseil du statut de la femme et d'autres sources, en relation avec notre réalité régionale; ses représentations et consultations auprès d'instances locales et régionales dont la participation à la Conférence administrative régionale du Bas-Saint-Laurent, au comité sur la diversification des choix professionnels et ce, pour la prise en compte des besoins et des intérêts des femmes.

Les avancées que nous avons réalisées dans le Bas-Saint-Laurent, auraient été difficilement réalisables sans cette précieuse présence.

Il est donc très important que nous puissions continuer à bénéficier du bureau régional du Conseil du statut de la femme et de la présence des répondantes régionales en région et que le gouvernement puisse compter sur le travail du Secrétariat en condition féminine pour soutenir le développement et la cohérence des actions et des politiques gouvernementales en matière de condition féminine et en matière d'égalité.

Ce que nous vous recommandons, en rapport avec le Conseil du statut de la femme et du Secrétariat à la condition féminine, c'est :

- *Le maintien du Conseil du statut de la femme et du Secrétariat à la condition féminine avec leur mission et leurs mandats distincts et spécifiques;*
- *La présence d'une répondante régionale du Conseil du statut de la femme dans toutes les régions du Québec.*

4. En conclusion

Pour conclure ce court document, nous aimerions vous redire que nous croyons incontournable de maintenir une politique en matière de condition féminine comme outil pour faire avancer l'égalité et d'avoir les instruments pour sa mise en œuvre en région. Le flou actuel concernant la politique et le plan d'action en condition féminine affaiblit l'action sur le terrain. Dans le

contexte de la décentralisation et du développement local et régional, il importe de remettre à l'avant-plan la condition féminine, de maintenir la cinquième orientation et de disposer d'orientations et de balises nationales venant du gouvernement central. Il faut également maintenir les programmes spécifiques et l'approche transversale.

D'autre part, une politique de l'égalité qui repose sur une approche sociétale axée sur l'intégration des hommes au cœur d'une démarche de sensibilisation nous apparaît intéressante et complémentaire mais quelque peu prématurée car on risque d'y développer une perspective symétrique des problèmes des hommes et des femmes. À l'heure où l'influence négative de certains groupes réfractaires à l'égalité qui propagent l'idée erronée que l'égalité concrète des femmes est réalisée, on risque de mettre à l'arrière-plan les reculs importants que vivent les femmes actuellement.

À titre d'exemples : l'exploitation du corps des femmes à travers la publicité, la pornographie, la prostitution, qui a pris une envergure sans précédents ces dernières années. Cet état de chose contribue à maintenir la discrimination systémique à l'égard des femmes et à perpétuer les rapports de domination entre les hommes et les femmes. La libération sexuelle prônée par ce qu'on peut appeler désormais l'industrie du sexe, ne va pas dans le sens d'une amélioration des relations entre les hommes et les femmes, mais participe plutôt à l'enfermement de la sexualité dans des rapports de sujétion.

Le recul risque de s'étendre sur plusieurs générations encore car la récupération marchande du discours pornographique atteint maintenant les préadolescentes. L'érotisation de l'image corporelle des fillettes de 8-12 ans (et même plus jeunes) induite en bonne partie par la mode, les vidéos clips, les magazines qui leur sont dédiés, aura sans doute comme conséquences de rendre les filles plus soumises, plus vulnérables et plus dépendantes du regard des autres. Et l'accès facile aux sites pornographiques d'Internet n'épargne pas non plus les jeunes garçons. À un âge où ils font l'apprentissage de la sexualité, ils intègrent déjà des modèles de comportements de domination propagés par la porno et les vidéos clips de leurs vedettes préférées. Ceci nous laisse penser que dans les années futures il sera encore plus difficile pour les femmes d'échapper à l'idéologie de la séduction et de l'objectivation du corps.

Un autre recul important se situe au niveau du discours « masculiniste », très médiatisé actuellement, qui laisse croire que le mouvement des femmes est responsable des difficultés actuelles vécues par les hommes (taux de suicide élevé, difficultés scolaires, décrochage, etc.). Ce discours, de plus en plus présent dans toutes les couches de la société, laisse croire que ces problèmes des hommes résultent de l'inégalité entre les sexes, les femmes ayant été trop loin dans leurs revendications. Selon nous, la cause de ces difficultés (bien réelles) des hommes devrait être recherchée dans le conditionnement socio-historique des hommes induit par le système patriarcal lui-même ou par les valeurs patriarcales ou les stéréotypes auxquels ils continuent d'adhérer.

L'adhésion à ce discours « masculiniste » laisse penser que les gains obtenus par les femmes ou les mesures spécifiques pour rétablir l'équité, sont autant de privilèges par rapport aux hommes. De plus, il occulte complètement la discrimination systémique à l'égard des femmes toujours présente dans notre société. Selon nous, pour lutter efficacement pour l'égalité entre les hommes et les femmes, il ne faut pas perdre de vue les inégalités socio-historiques et comprendre qu'à cause de ces inégalités, un traitement égal des hommes et des femmes ne conduit pas à des résultats égaux. Il faut des mesures spécifiques pour contrer la discrimination systémique. Il faut également comprendre que les femmes ne demandent pas de privilèges, elles veulent tout simplement que cessent les privilèges des hommes.

Découlant de tout ce qui vous a été présenté, ce dont nous avons besoin et ce que nous vous demandons : la tenue d'un débat social, plus large qu'une commission parlementaire, sur le concept de l'égalité, avant l'élaboration et l'adoption d'une Politique de l'égalité des femmes au Québec.

4.1 Résumé des recommandations

- *La confirmation rapide de la coordination de l'application de la Politique actuelle en matière de condition féminine et de la cinquième orientation à un ministère en région.*
- *La nomination d'une Ministre d'État à la Condition féminine, supporté par Secrétariat à la condition féminine, avec un portefeuille, et la nomination d'une sous-ministre en titre, afin de voir à la mise en oeuvre de la politique et à toute autres actions qui favoriseraient l'égalité entre les hommes et les femmes au Québec.*
- *La mise en oeuvre d'une Politique globale en condition féminine, avec un programme d'action, un échéancier et des moyens financiers, toujours soutenus par une intervention gouvernementale quant à son application en région. Il va de soi, que nous aimerions être consultées sur cette politique, étant donné l'expertise que nous avons développée en la matière.*
- *L'application de l'ADS dans tous les ministères en région et dans les organisations alliées à qui l'État transfère des responsabilités avec l'octroi de moyens d'application. La présence de répondantes en condition féminine est nécessaire à l'intérieur de toutes ces organisations.*
- *La signification d'attentes claires de la part du gouvernement aux Conférences régionales des éluEs, concernant les principes de l'égalité et de la parité des femmes, qui pourraient s'articuler autour d'une Politique régionale d'égalité et de parité des femmes dans chacune des CRÉ, avec des mécanismes facilitant l'intégration de la politique et des instruments facilitant son application.*
- *La reconduction du programme À égalité pour décider sur une base permanente, en tenant compte des régions et de l'étendue des territoires; un accroissement significatif des ressources financières, et la possibilité de présenter des projets qui puissent se dérouler sur une période de trois (3) ans.*
- *Le maintien du Conseil du statut de la femme et du Secrétariat à la condition féminine avec leur mission et leurs mandats distincts et spécifiques;*
- *La présence d'une répondante régionale du Conseil du statut de la femme dans toutes les régions du Québec.*
- *La tenue d'un débat social, plus large qu'une commission parlementaire, sur le concept de l'égalité, avant l'élaboration et l'adoption d'une Politique de l'égalité des femmes au Québec.*

Ont contribué à la rédaction de ce mémoire :

- Hélène Lévesque, Centre-femmes La passerelle du Kamouraska
- Suzelle Lambert, agente de développement de la table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent
- Suzanne Tremblay, répondante régionale de la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent et responsable du dossier.

Pour la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent

Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent

Liste des groupes membres

Septembre 2004

Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS)

CALACS de Rimouski

CALACS du KRTB

Centre-Femmes Catherine-Leblond

Centre-Femmes de la Mitis

Centre de Femmes de la Vallée de la Matapédia

Centre-Femmes du Grand-Portage

Centre des Femmes du Ô Pays

Centre des Femmes du Témiscouata

Centre-femmes La Passerelle du Kamouraska

Conseil Central du Bas Saint-Laurent CSN

Groupe Ficelles

L'Autre-TÔIT du KRTB

La Débrouille

La Gigogne

La Maison des Femmes de Rimouski

Regroupement des femmes de la région de Matane

Réseau des répondantes diocésaines à la condition des femmes

Bibliographie

BELLEAU, Josée, *L'Égalité des femmes est loin d'être atteinte*, document d'information et de référence, Novembre 2004, 43 p.

Conseil du statut de la femme, *Les conditions de vie des femmes dans le Bas-Saint-Laurent*, mise à jour juin 2004, Collection Femmes et développement des régions, juin 2004, 75 p.

Conseil du statut de la femme, Avis, *Vers un nouveau contrat social pour l'Égalité entre les femmes et les hommes*, Gouvernement du Québec, Gouvernement du Québec, septembre 2004, 174 p.

Groupe des 13, *Quelques réflexions sur l'avenir du Conseil du statut de la femme et du Secrétariat à la condition féminine*, document de réflexion, décembre 2003, 12 p.

Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent, *DélibérAction*, février 2004, 67 p.